

Rambert dans l'arrêté directorial de 1801, n'a probablement jamais formé une commune distincte, attendu l'exiguïté de son territoire et le faible chiffre de sa population. Elle a de tout temps fait partie de la paroisse de Saint-Rambert, qu'on appelait jadis le Bourg de l'Ile-Barbe. Nous ignorons à quelle époque l'erreur fut relevée, si même elle le fut légalement ; mais il est certain que dès l'année 1806 l'Ile-Barbe était unie administrativement à Saint-Rambert.

*Saint-Sorlin.* La commune de Montmelas, ne possédant point d'église, était réunie pour le culte à celle de Saint-Sorlin ; comme elle n'avait qu'un revenu trop modique (50 fr. environ) pour pouvoir payer une administration, elle demanda sa réunion à la même commune pour le civil. Les habitants de cette dernière, comme s'ils eussent prévu le sort qui lui était réservé, répugnaient à cette réunion, et n'y consentirent que « pour plaire aux autorités. » La réunion fut ordonnée par un décret du 3 août 1808, qui attribua d'abord à la nouvelle commune le nom de *Saint-Sorlin-Montmelas* ; mais, attendu l'existence d'un autre Saint-Sorlin dans le département du Rhône, le préfet demanda la rectification de ce nom, et un autre décret du 21 décembre 1808 décida qu'elle s'appellerait *Montmelas-Saint-Sorlin*, donnant ainsi le second rang à la localité la plus importante, sinon par la population, du moins par les édifices publics et par les revenus : Montmelas avait en effet 200 habitants et Saint-Sorlin seulement 149.

*Chervinges* était une commune fort peu importante, n'ayant que 200 habitants et 84 francs de revenu. Son territoire entourait de trois côtés la commune de Gleizé,